

EN 81-1+A3:2010

EN 81-80 : 2004

GAMME PRODUITS SAE / SNEL



tél. : 09 69 32 22 57
contact@octe.eu

SOMMAIRE

	SNEL	SAE		
	Priorité	Point	Échéance	Page
MACHINERIE				
Coffret d'alimentation machinerie	Haute	II.5	2010	6
Kit éclairage machinerie fluo 2 x 36 W précâblé	Haute	II.7	2013	8
Kit thermostat précâblé	-	-	-	9
Kit bloc d'éclairage de sécurité précâblé	Haute	II.7	2013	10
GECCO système de fixation	-	-	-	11
Kit limiteur de vitesse	Haute	I.5	2010	12
Échelon d'accès	Haute	I.8	2010	14
Dispositif antivol pour échelle machinerie	Haute	I.8	2010	14
Barre d'accrochage pour échelle machinerie	Haute	I.8	2010	14
Crosse de rétablissement	Haute	I.8	2010	14
Barre de rétablissement murale	Haute	I.8	2010	14
Echelle d'accès machinerie	Haute	I.8	2010	14
Système d'équilibrage de trappe par vérin	Haute	I.8	2010	15
Système d'équilibrage de trappe par contrepoids	Haute	I.8	2010	15
Système anti dégonflage	Haute	I.8	2010	15
Crochet maintien de trappe	Haute	I.8	2010	15
Ensemble poignées de trappe et plaque de propreté	Haute	I.8	2010	15
Système de balisage	Haute	I.8	2010	16
Boîte à clés	Haute	I.8	2010	16
Crochet de manutention	Moyenne	I.8	2010	16
GAINE				
Kit tendeurs	Moyenne	I.5	2010	18
Kits éclairage gaine	Haute	I.7	2010	20
GECCO système de fixation	-	-	-	23
MODULO Kit fond de fosse précâblé	Haute	I.7	2010	24
Échelle fond de cuvette	Haute	I.8	2010	25
CABINE				
Barrage cellules précâblé	Haute	I.3	2010	28
Téléalarme et phonie (EN 81-70)	Haute	II.2	2010	29
Pèse-charge précâblé	Faible	-	-	30
Kit d'alimentation secours et sirène précâblé	Moyenne	II.2	2013	31
TOPAZ éclairage secours cabine	Haute	II.2	2013	32
MODULO Kit d'inspection précâblé	Haute	I.7	2010	33
Gardes-pieds précâblés	Haute	I.6	2010	34
Balustrades	Haute	-	-	36

EN 81-80 : 2004 - SNEL (NORME DE SÉCURITÉ POUR LES ASCENSEURS EXISTANTS)

Cette norme :

- classe par catégorie, différents phénomènes dangereux et situations dangereuses, une évaluation de risques ayant été effectuée pour chacun d'eux ;
- est conçue pour fournir des actions correctives en vue d'améliorer de manière sélective et progressive, pas à pas, la sécurité de tout ascenseur de personnes ou de charge vers les règles de l'art actuelles en matière de sécurité ;
- donne la possibilité de vérifier chaque ascenseur, et d'identifier et mettre en oeuvre des mesures de sécurité de manière progressive et sélective en fonction de la fréquence et de la sévérité de chacun des risques ;
- donne la liste des risques élevés, moyens et faibles et des actions correctives qui peuvent être appliquées en différentes étapes de manière à éliminer les risques.

DÉCRET 2004-964-R125-1-2 MODIFIÉ PAR DÉCRET 2008-291

I. – Dispositifs à mettre en place avant le 31 décembre 2010

- 1 : Mise en conformité des verrouillages de portes palières, mise en place de serrures conforme à la norme EN-81.
cf. Gamme Serrures
- 2 : Dispositif empêchant ou limitant les possibilités d'actes de vandalisme portant atteinte au déverrouillage de secours des portes palières. *cf. OCTOPUS*
- 3 : Système de détection et de protection contre le choc à la fermeture des portes automatiques.
- 4 : Fermeture complète des gaines d'ascenseurs à proximité des circulations.
- 5 : Limiteur de vitesse et parachute inadéquat pour la protection en cas de chute de la cabine.
- 6 : Garde pieds sur cabine trop court ou inexistant.
- 7 : Dispositif de commande d'arrêt de la cabine sur toit de cabine et en cuvette.
- 8 : Sécurisation des accès aux locaux de machines.
- 9 : Condamnation efficace des portillons permettant l'accès en gaine ou en cuvette de l'ascenseur.

II. – Dispositifs à mettre en place avant le 3 juillet 2013

- 1 : Précision d'arrêt des cabines aux étages (ascenseurs installés ou rénové avant le 01/01/1983). *cf. Gamme METRO*
- 2 : Eclairage de secours et de demande de secours inexistant ou inadéquat en cabine.
- 3 : Regard vitré de porte palière battante présentant une résistance mécanique insuffisante et vitrage non maintenu dans des cadres métalliques.
- 4 : Protection contre la chute libre, la dérive et la survitesse d'un ascenseur hydraulique.
- 5 : Les équipements électriques ne sont pas ou mal protégés contre les chocs électriques au niveau des armoires de commandes et des tableaux d'alimentation.
- 6 : Protection des points rentrants en locaux des machines.
- 7 : Eclairage inadéquat des locaux.

III. – Dispositifs à mettre en place avant le 3 juillet 2018

- 1 : Précision d'arrêt des cabines aux étages (ascenseurs installés ou rénové après le 31/12/1982). *cf. Gamme METRO*
- 2 : Dispositif de protection contre la vitesse excessive en montée d'un ascenseur électrique.

GAMME PRODUITS SAE / SNEL

Le livret "GAMME PRODUITS SNEL", la réponse Octé aux impératifs légaux fixés par l'arrêté du 18 novembre 2004*, pour la mise en conformité aux normes de sécurité des ascenseurs existants.

VITE LIVRÉS !

LE SERVICE

L'accueil :

Un accueil personnalisé par des collaborateurs compétents, un interlocuteur affecté à un seul client.

La rapidité :

Livraison en 48 h chrono !

Le service express :

Commande enregistrée dans la demi-journée livrée dans la demi-journée suivante !

LES ENGAGEMENTS

Les qualifications produits :

Tests de résistance et d'endurance.

Les exigences réglementaires :

Certifications de conformité.

VITE MONTÉS !

Un conditionnement adapté :

Un packaging avec poignées et allégé en poids (< 30 Kg).

Tout est dans la boîte :

Le produit avec son câble d'alimentation.

Les accessoires de fixation en sachet : vis, chevilles, écrous, clips ...

Une notice illustrée : un dessin par étape de montage.

Le prêt-à-posser :

Des produits précâblés pour une installation rapide (plug & play).

Ni arête ni angle vif :

Des angles arrondis et sécurisés.

MACHINERIE

COFFRET D'ALIMENTATION MACHINERIE

SAE II.5



FONCTION

Tableau de distribution et de sécurité des alimentations électriques de l'ascenseur.



COMPOSITION

- ① disjoncteur tétrapolaire courbe C (Alimentation moteur ascenseur)
 - ② 2 disjoncteurs 16 A, différentiel 30 mA (Éclairage gaine/machinerie et Lumière cabine/Prises de courant)
 - ③ télérupteur 2 contacts NO - 16 A (Alimentation éclairage gaine 500 W en Fluo et 2000 W en Incandescent)
 - ④ disjoncteur 10 A (Éclairage gaine)
 - ⑤ disjoncteur 6 A (Éclairage machinerie)
 - ⑥ disjoncteur 6 A (Éclairage + Prises de courant cabine)
 - ⑦ disjoncteur 10 A (Prises de courant machinerie + Cuvette)
 - ⑧ prise de courant 10/16 A
- accessoires de fixation

Codes articles : **AECD01...**

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- indice de protection : IP40
- dimensions : 350 x 250 x 102 mm
- entraxe de perçage : 241 mm (H) x 211 mm (L)



PRODUITS COMPLÉMENTAIRES

AEXA000006

(Système de consignation)



ENGAGEMENT OCTÉ

Conforme à la norme **EN 81-1+A3 et EN 81-2**

Conforme à la norme **EN 60364**

CE, TUV N°15035606

COFFRET D'ALIMENTATION LOCAL POULIE



FONCTION

Tableau de distribution et de sécurité des alimentations électriques de l'ascenseur.



COMPOSITION

- ① disjoncteurs 16 A, différentiel 30 mA
(Prise de courant et éclairage local poulies)
- ② disjoncteur 10 A (Prise de courant local poulies)
- ③ disjoncteur 6 A (Eclairage local poulies)
- ④ prises de courant 10/16 A
- accessoires de fixation

Codes articles : **AECD010001**

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- indice de protection : IP40
- dimensions : 255 x 200 x 45 mm
- entraxe de perçage : 140 mm (H)



PRODUITS COMPLÉMENTAIRES

AEXA000006

(Système de consignation)



CNMO030005

(MODULO Boitier bouton d'arrêt d'urgence)



AECD010002

(Coffret d'alimentation + MODULO Boitier bouton d'arrêt d'urgence)



ENGAGEMENT OCTÉ

Conforme à la norme **EN 81-1+A3 et EN 81-2**

Coffret d'alimentation local poulie

Conforme à la norme **EN 60364**

CE, TUV N°15035606

Modulo boîtier bouton d'arrêt d'urgence

CE, TUV N°15035032

KIT ÉCLAIRAGE MACHINERIE FLUO 2 X 36 W PRÉCÂBLÉ

SAE II.7



FONCTION

Kit éclairage monté et câblé pour local machinerie.



COMPOSITION

- luminaire fluorescent
- support clips de fixation
- interrupteur avec voyant
- accessoires de fixation
- fixation câbles

Code article : **AEEC033642** (2x36 W)



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Luminaire :

- puissance : 2x36 W
- indice de protection : IP65
- résistance au feu : 650°C
- nombre de lumens : 3024 lm
- température d'éclairage : 6500°K
- courant nominal sous 230 VAC : 0,43 A
- ballast ferromagnétique : EEI=B2
- starter 220 - 240 V, 4 à 65 W
- lampe fluorescente : T8 culot G13
- dimensions luminaire seul : 1275 x 155 x 106 mm

Interrupteur :

- câble : H07 RN-F 3G1,5 mm² (10 m)
- type : va et vient à voyant
- indice de protection : IP54

ENGAGEMENT OCTÉ

Conforme à la norme **EN 81-1+A3** et **EN 81-2**

Conforme à la norme **EN 60364**

CE, **LCIE N° 75891-564088B**

N° 75891-564090C

KIT THERMOSTAT PRÉCÂBLÉ

FONCTION

Permet de contrôler la température à l'intérieur de la machinerie et informe l'armoire de manœuvre si la température est supérieure à 40 °C.



COMPOSITION

- thermostat précâblé
- visserie
- fixations câbles

Code article : **MAXK000006**

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- indice de protection : IP30
- classe de matériels : Classe II
- réglage de température : 10 °C à 60 °C
- humidité relative max. : 95 %
- contact : NF, 5 A, 250 VAC
- élément capteur bimétal : type 1C
- câble H07 RN-F 2x1 mm² (lg. 2 m)
- dimensions : 74 x 74 x 23 mm
- entraxe de perçage : 60 mm



ENGAGEMENT OCTÉ

Conforme à la norme **EN 81-1+A3 et EN 81-2**

Conforme à la norme **EN 60364**

CE

KIT BLOC D'ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ PRÉCÂBLÉ

SAE II.7



FONCTION

Placé au dessus de la porte d'accès, il assure une luminosité suffisante pour indiquer l'emplacement de la porte de sortie en cas de coupure de l'alimentation du circuit lumière.



COMPOSITION

- bloc lumineux précâblé
- 3 étiquettes autocollantes fournies (sortie vers la gauche, la droite et le bas)
- visserie
- fixations câbles

Code article : **AEEC034563**

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- dimensions : 104,5 x 236 x 80,5 mm
- poids : 780 g
- système de fixation : débrochable
- indice de protection : IP42/IK07
- batterie : Ni-Cd haute T° - 4,8 V - 1,7 Ah - 1 h (autonomie)
- durée de recharge de la batterie : 24 h
- consommation de courant : 13 mA
- lampe incandescence : 4,8 V - 2,4 W culot E10
- alimentation : 230 VAC/50 Hz
- classe de matériels : double isolation classe II
- câble : H07 RN-F 2x1 mm² serti de 2 embouts 1,5 mm² (5 m)
- tenue au feu : 850 °C



ENGAGEMENT OCTÉ

Conforme à la norme EN 81-1+A3 et EN 81-2



GECCO SYSTÈME DE FIXATION

GOULOTTE MACHINERIE/ FIXATION FLUO SUR GOULOTTE

Tüv

breveté

FONCTION

Le kit GECCO (goulotte et chemin de câbles OCTÉ) machinerie est destiné à recevoir tous les fils et câbles en machinerie. Ainsi les fils et câbles sont guidés maintenus et protégés.

COMPOSITION

- goulotte Machinerie 1,5 m
- couvercle goulotte
- 2 écarteurs
- embases serre-câbles avec colliers prisonniers
- visserie

Codes articles : **AEGK200003** (3 m)
AEGK200009 (9 m)

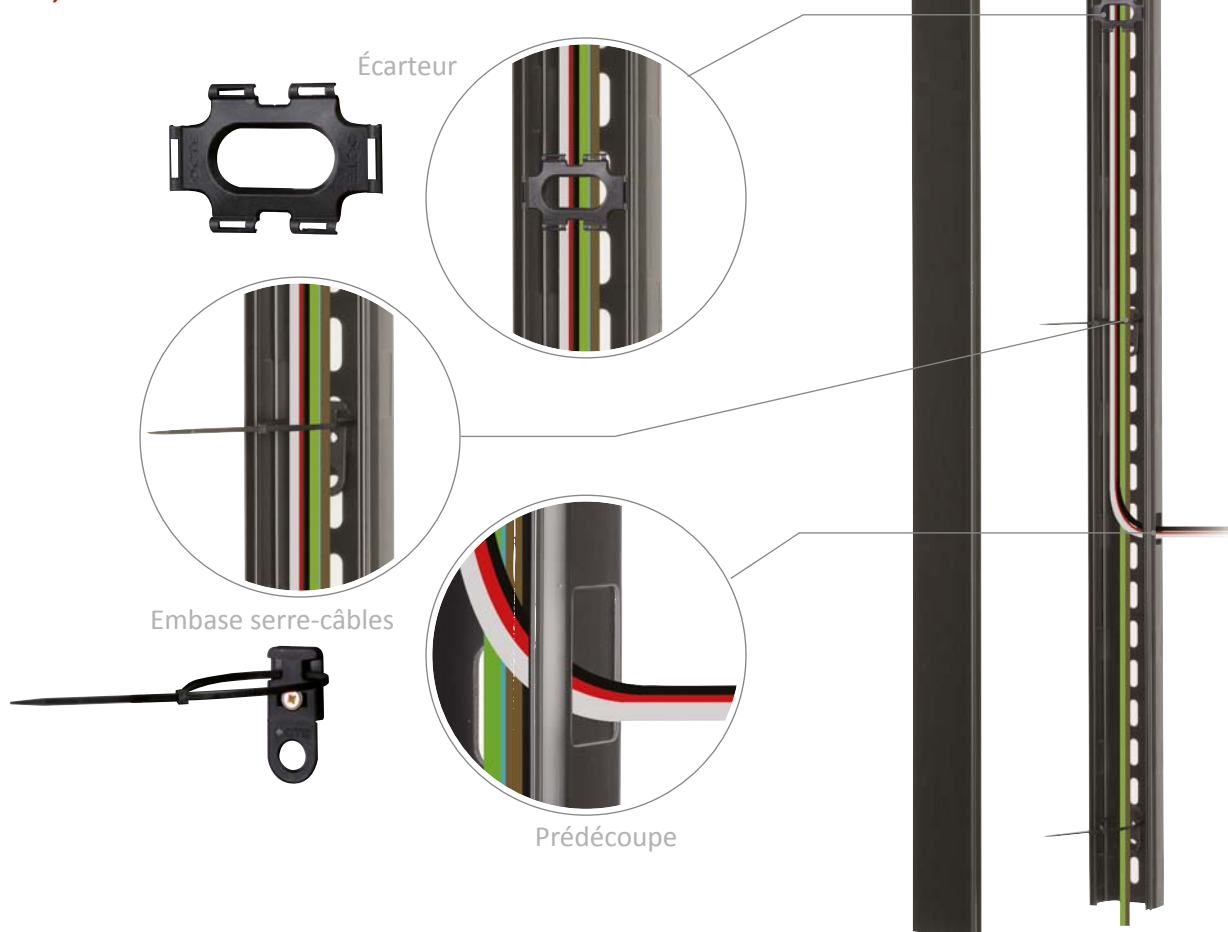
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- largeur : 125 mm
- longueur : 3 m ou 9 m

ENGAGEMENT OCTÉ

Conforme à la norme EN 81-1+A3 et EN 81-2

CE, TUV N°150351066



OCTÉ

KIT LIMITEUR DE VITESSE À RÉARMEMENT MANUEL

SAE I.5



FONCTION

Le limiteur est un composant de sécurité qui en cas de survitesse de l'ascenseur actionne le déclenchement des pinces parachutes via le blocage du câble. La prise des parachutes sur les guides entraîne l'arrêt complet de l'appareil.

Le capot de protection fourni a pour fonction de protéger les points rentrants et tournants, et de garantir l'antidégorgement.



COMPOSITION

- 1 limiteur avec contact précâblé (H07 RN-F 2x1 mm² 5m)
- 1 capotage point tournant de limiteur
- 1 plaque d'isolation avec 4 tampons d'isolation
- 2 chevilles métalliques
- visserie

AIDE AU CHOIX

Diamètre	Sens		Vitesse nominale (m/s)				
			0,63	0,71	0,80	1,00	vitesse spéciale
Ø 200 mm	simple	gauche	LILK210001	LILK210002	LILK210010	LILK210003	LILK210004
		droit	LILK220001	LILK220002	LILK220010	LILK220003	LILK220004
	double		LILK230001	LILK230002	LILK230010	LILK230003	LILK230004
Ø 300 mm	simple	gauche	LILK310001	LILK310002	LILK310010	LILK310003	LILK310004
		droit	LILK320001	LILK320002	LILK320010	LILK320003	LILK320004
	double		LILK330001	LILK330002	LILK330010	LILK330003	LILK330004

PRODUITS COMPLÉMENTAIRES

AEMO170000

(MODULO Boîtier de télécommande limiteur)



LISU...

(Support de limiteur pour guides ronds ou T)



LIXL900001

(Kit impulseur magnétique pour limiteur)



KIT LIMITEUR DE VITESSE À RÉARMEMENT À BOBINE

SAE I.5



COMPOSITION

- 1 limiteur à bobine avec contact précâblé (H07 RN-F 2x1 mm², 5m)
- 1 capotage point tournant de limiteur
- 1 plaque d'isolation avec 4 tampons d'isolation
- 2 chevilles métalliques
- visserie

AIDE AU CHOIX

Kits limiteurs à bobine 048 VDC*

Diamètre	Sens		Vitesse nominale (m/s)				
			0,63	0,71	0,80	1,00	vitesse spéciale
Ø 200 mm	simple*	gauche	LILK211001	LILK211003	LILK211010	LILK211005	LILK211007
		droit	LILK221001	LILK221003	LILK221010	LILK221005	LILK221007
	double**		LILK231001	LILK231003	LILK231010	LILK231005	LILK231007
Ø 300 mm	simple*	gauche	LILK311001	LILK311003	LILK311010	LILK311005	LILK311007
		droit	LILK321001	LILK321003	LILK321010	LILK321005	LILK321007
	double**		LILK331001	LILK331003	LILK331010	LILK331005	LILK331007

Kits limiteurs à bobine 110 VDC*

Diamètre	Sens		Vitesse nominale (m/s)				
			0,63	0,71	0,80	1,00	vitesse spéciale
Ø 200 mm	simple*	gauche	LILK211002	LILK211004	LILK211011	LILK211006	LILK211008
		droit	LILK221002	LILK221004	LILK220011	LILK221006	LILK221008
	double**		LILK231002	LILK231004	LILK231011	LILK231006	LILK231008
Ø 300 mm	simple*	gauche	LILK311002	LILK311004	LILK311011	LILK311006	LILK311008
		droit	LILK321002	LILK321004	LILK321011	LILK321006	LILK321008
	double**		LILK331002	LILK331004	LILK331011	LILK331006	LILK331008

* autre type de bobines : nous consulter

* à réarmement automatique - ** à réarmement à bobine

ENGAGEMENT OCTÉ

Conforme à la norme EN 81-1+A3 et EN 81-2

Limiteur de vitesse

CE, TUV AGB 182/3 et 184/3

Modulo boîtier de télécommande limiteur

Conforme à la norme EN 60364

CE, TUV N°15035607

OCTÉ

ÉCHELON D'ACCÈS

- 1 échelon (bande adhésive antidérapante)
(420 x 183 x 50 mm)
- 2 chevilles métalliques M8 x 70



SAE I.8



Code article : **CSEA000002**

DISPOSITIF ANTIVOL POUR ÉCHELLE MACHINERIE

- 1 support d'échelle tôle acier avec plaque de fermeture
(peinture grise anti-rouille) (livré sans cadenas)
- 2 chevilles métalliques M8 x 70



SAE I.8



Codes article : **CSEH000003**

BARRE D'ACCROCHAGE POUR ÉCHELLE MACHINERIE

- 1 barre d'accrochage acier (finition polyester noir)
(1450 x 87 x 60 mm)
- 2 chevilles métalliques M8 x 70



SAE I.8



Code article : **CSBA000002**

CROSSE DE RÉTABLISSEMENT

- crosse acier (finition polyester noir), angles «cassés»
(197 x 197 x 1105 mm)
- 4 chevilles métalliques M10 x 95



SAE I.8



Codes articles : **CSSA000001**

BARRE DE RÉTABLISSEMENT MURALE

- 1 barre acier (finition polyester noir) (645 x 75 x 30 mm)
- 2 chevilles métalliques M8 x 70



SAE I.8



Code article : **CSBA000001**

ÉCHELLE D'ACCÈS MACHINERIE

- échelle 2 pans aluminium ($2,44 < h < 4,12$ m)
- paire de crochets 50 mm



SAE I.8



Code article : **CSEH000005**

ENSEMBLE POIGNÉES DE TRAPPE ET PLAQUE DE PROPRETÉ

- 1 poignée de trappe machinerie
- 1 poignée palier alu chromé et 1 tôle inox martelé
- accessoires de fixation



SAE I.8



Codes articles : **CSXO500001**

CROCHET ET PIQUET DE MAINTIEN DE TRAPPE

- crochet en acier (peinture grise anti-rouille)
(140 x 70 x 4 mm)
- 2 chevilles nylon
- piquet support avec équerre
- 3 chevilles métalliques M8 x70



SAE I.8



Code article : **CSXO500002**
CSXO500008

SYSTÈME ANTIDÉGONDAGE DE TRAPPE

- 2 cornières antidégondage (42 x 15 x 15 mm)
- accessoires de fixation



SAE I.8



Codes articles : **CSXO500006**

SYSTÈME ÉQUILIBRAGE DE TRAPPE PAR CONTREPOIDS

- contrepoids - 24 rondelles de lestage acier sur axe goupillé de maintien
- protection mécanique en PVC gris
- 2 poulies de renvoi
- anneau de levage fixe sur plaque
- serre-câbles, cosse-cœur, fixations
- 1 câble 6 m Ø 4 mm
- accessoires de fixation



SAE I.8



Code article : **CSXO500007**

SYSTÈME ÉQUILIBRAGE DE TRAPPE PAR VÉRIN

- 1 ressort à gaz
(course 360 mm, longueur 860 mm, force 30 daN)
- système de fixation par réglage, chapes soudées
- accessoires de fixation



SAE I.8



Codes articles : **CSXO500004**

SYSTÈME DE BALISAGE

- 2 poteaux fixes (35 x 35 mm - h 1100 mm)
- 1 chaîne en PVC rouge et blanc (L 1200 mm)
- 8 chevilles métalliques M8 x 70



SAE I.8



Code article : **CSGC000001**

BOITE À CLÉS

- 1 boîte à clés serrure RONIS
- 1 jeu de clés (fourni sans clé triangle)
- accessoires de fixation



SAE I.8



Code article : **SEBM...**

CROCHET DE MANUTENTION

- crochet de manutention (poids : 2,7 kg - estampillage «gravé»)
- accessoires de fixation



SAE I.8



Codes articles : **CSCR050000** (charges ≤ 500 kg)
CSCR100000 (charges ≤ 1000 kg)
CSCR150000 (charges ≤ 1500 kg)
CSCR200000 (charges ≤ 2000 kg)

ENGAGEMENT OCTÉ

Conforme à la norme EN 81-1+A3 et EN 81-2

CE

KITS TENDEURS



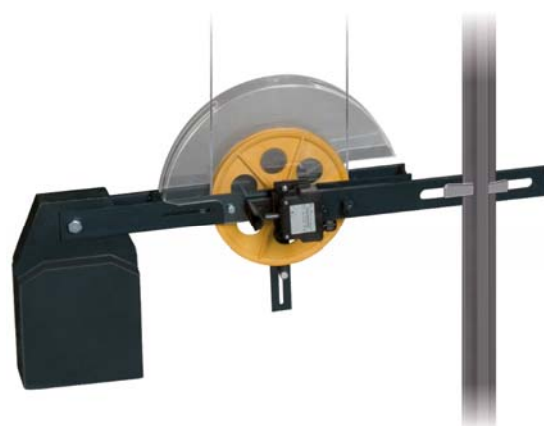
FONCTION

Le kit tendeur pour limiteur simple/double sens est conçu pour conserver en tension le câble de limiteur, pour garantir un fonctionnement constant de l'ensemble limiteur/tendeur/parachutes. Le câble limiteur s'enroule sur la poulie fixée au bras du « poids de tension ».

KIT TENDEUR FIXATION SUR GUIDES "T"

COMPOSITION

- 1 tendeur à contrepoids fixation sur guides (contrepoids de 10 ou 22 kg)
- 1 carter poulie avec fixations
- 1 contact à réarmement précâblé
- 2 cosses-cœur Ø 5-6 mm, 6 serre-câbles doubles Ø 5-6 mm,
- 2 boulons crapauds M12
- cablette Ø 6 mm, longueur selon le kit
- visserie de fixation



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- indice de protection du contact : IP65
- matière :
 - capot : polyuréthane
 - tendeur : acier peint
- câble : H07 RN-F 2x1 mm² (5 m)
- système anti-dégorgement

AIDE AU CHOIX

			Fixation sur guides T	Fixation au sol		
Diamètre	Sens	cablette (hauteur de gaine)	tendeur sur guides	Extra bas	Extra plat	Support de limiteur intégré
Ø 200 mm	simple	sans	LITK221000	LITK421000	LITK121000	LITK521000
		60 m (28 m)	LITK221060	LITK421060	LITK121060	-
		90 m (43 m)	LITK221090	LITK421090	LITK121090	-
	double	sans	LITK222000	-	-	LITK522000
		60 m (28 m)	LITK222060	-	-	-
		90 m (43 m)	LITK222090	-	-	-
Ø 300 mm	simple	sans	LITK231000	LITK431000	LITK131000	-
		60 m (28 m)	LITK231060	LITK431060	LITK131060	
		90 m (43 m)	LITK231090	LITK431090	LITK131090	
	double	sans	LITK232000	LITK431000 + LITK930022 (x2)	LITK132000	
		60 m (28 m)	LITK232060	LITK431060 + LITK930022 (x2)	-	
		90 m (43 m)	LITK232090	LITK431090 + LITK930022 (x2)	-	

ENGAGEMENT OCTÉ

Conforme à la norme EN 81-1+A3 et EN 81-2

Conforme à la norme EN 60364



KIT TENDEUR EXTRA PLAT

COMPOSITION

- 1 tendeur extra plat avec protection point tournant /point rentrant
- 1 contact à réarmement précâblé
- 2 cosses-coeur Ø 5-6 mm, 6 serre-câbles doubles Ø 5-6 mm
- cablette Ø 6 mm, longueur selon le kit
- visserie de fixation
- accessoires de fixation

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- indice de protection du contact : IP65
- matière : acier finition polyester noir
- câble : H07 RN-F 2x1 mm² (5 m)
- encombrement : Ø 200 : 290 x 685 x 175 mm / Ø 300 : 392 x 725 x 175 mm



KIT TENDEUR EXTRA BAS

COMPOSITION

- 1 tendeur extra bas avec 1 pied de guidage et protection point tournant /point rentrant
- 1 contact à réarmement pré-câblé
- 2 cosses-coeur Ø 5-6 mm, 6 serre-câbles doubles Ø 5-6 mm
- cablette Ø 6 mm, longueur selon le kit
- visserie de fixation
- accessoires de fixation

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- indice de protection du contact : IP65
- matière : acier finition polyester noir
- câble : H07 RN-F 2x1 mm² (5 m)
- encombrement : Ø 200 : 410 x 334 x 326 mm / Ø 300 : 410 x 434 x 426 mm

breveté



KIT TENDEUR AVEC SUPPORT LIMITEUR INTÉGRÉ

COMPOSITION

- 1 tendeur extra-plat pour montage d'un limiteur Ø 200 mm avec protection points tournants /rentrants (livré sans limiteur)
- 1 contact à réarmement précâblé
- 2 cosses-coeur Ø 5-6 mm, 6 serre-câbles doubles Ø 5-6 mm
- visserie de fixation
- accessoires de fixation

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- indice de protection du contact : IP65
- matière : acier
- câble : H07 RN-F 2x1 mm² (5 m)
- encombrement : Ø 200 : 410 x 334 x 326 mm



KITS ÉCLAIRAGE GAINE FLUO

SAE I.7



FONCTION

Le luminaire est conçu pour éclairer les gaines d'ascenseur.



COMPOSITION FLUO 21 W SLIM

- 1 luminaire fluo 21 W précâblé (H05VVH2-F, section 2 x 0,75 mm²)
- accessoires de fixation
- fixation câbles



Codes articles : **AEEC022100**

ENGAGEMENT OCTÉ

Conforme à la norme EN 81-1+A3 et EN 81-2
CE, Intertek N° SH11010261

COMPOSITION FLUO 28 W

- 1 luminaire fluo 28 W précâblé (H05VV H2, section 2 x 0,75 mm²)
- accessoires de fixation
- fixation câbles



Codes articles : **AEEC022801**

ENGAGEMENT OCTÉ

Conforme à la norme EN 81-1+A3 et EN 81-2
CE, Intertek N° SH11010261

LAMPE HUBLOT 42 W IP43 / 70 W IP44

- 4/3 lampes hublot (360 x 250 x 120 mm)
- ampoule fournie



Codes articles : **AEEC026000** (x4)
AEEC021000 (x3)

PROJECTEUR 150 W IP55

- 1 projecteur (110 x 190 x 100 mm)
- ampoule fournie



Code article : **AEEC021500**

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

	21 W	28 W
indice de protection	IP20	IP20
résistance au feu		
puissance	21 W	28 W
nombre de lumens	1790 lm	2470 lm
température d'éclairage		
courant nominal sous 230 VAC	0,08 A	0,12 A
ballast	Électronique (EEI=A3)	Électronique (EEI=A2)
starter	-	-
lampe fluorescente	T5 culot G5	T5 culot G5
dimensions luminaire seul	930 x 45 x 23 mm	1245 x 62 x 35 mm
orientabilité	± 90°	± 90°
câbles	H05VVH2-F 2X0,75 mm ² Longueur 1 m (connecteur mâle) / Longueur 1 m (connecteur femelle)	H05VVH2-F 2X0,75 mm ² Longueur 1 m (connecteur mâle) / Longueur 1 m (connecteur femelle)

PRODUITS COMPLÉMENTAIRES

AEXA640090

(Câble additionnel éclairage gaine 21 W/28 W
coffret d'alimentation / 1er lum. (10 m))



AEXA640005

(Prolongateur (2m) fiches mâle
+ femelle pour 21 W/28 W)



AEEC021036/AEEC021046

(Kit d'alimentation et de commande filaire
d'éclairage gaine (35 m/45m))



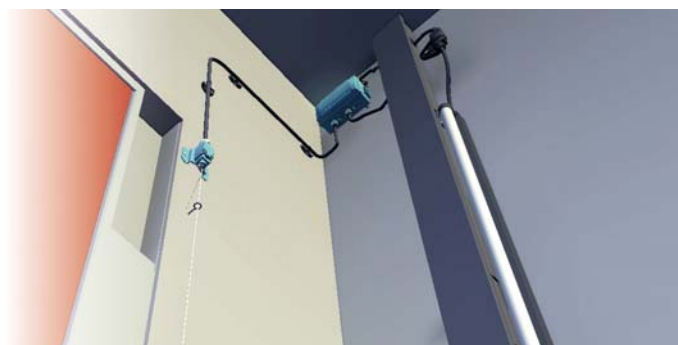
INTERRUPTEUR ÉCLAIRAGE GAINE TOUS NIVEAUX COMMANDE ÉCLAIRAGE GAINE TOUS NIVEAUX

SAE I.7



FONCTION

Le kit permet de commander l'éclairage de la gaine depuis chaque palier par l'intermédiaire d'une drisse.



COMPOSITION

- 1 interrupteur à tirette
- 1 boîtier raccordement précablé
- 1 drisse (50 m)
- 1 connecteur bouchon
- accessoires de fixation

Codes articles : **AEEC020120** (Interrupteur 21 W/28 W)
AEEC020020 (Commande 21 W/28 W)



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

	AEEC020120	AEEC020020
indice de protection	IP54	
résistance au feu	650°	
câble	• câble à l'interrupteur : H07 RN-F 2x1,5 mm² (2 m) • câble au coffret d'alimentation : - 21/28 W : H05 VV-F 2x0,75 mm² muni d'embouts sertis (10 m) • câble au 1er fluo : - 21/28 W : H05 VV-H2 2x0,75 mm² muni d'un connecteur mâle (1 m)	• câble au poussoir : H07 RN-F 2x1 mm² (2 m) • câble au coffret d'alimentation : - 21/28 W : H05 VV-F 4x0,75 mm² muni d'embouts sertis (10 m) • câble au 1er fluo : - 21/28 W : H05 VV-H2 2x0,75 mm² muni d'un connecteur mâle (1 m)
contact	1NO/NF (Normalement Ouvert/Normalement Fermé), 6 A, 250 VAC	

ENGAGEMENT OCTÉ

Conforme à la norme EN 81-1+A3 et EN 81-2
CE, TUV N°15035032 et N°15035607

GECCO SYSTÈME DE FIXATION

GOULOTTE GAINÉ/ FIXATION FLUO SUR GOULOTTE

Tüv

breveté

FONCTION

Le kit GECCO (goulotte et chemin de câbles OCTÉ) gaine a pour but de protéger l'ensemble des fils et autres câbles à l'intérieur de la gaine, contre les agressions externes.

COMPOSITION

- goulotte gaine 1,5 m
- couvercle goulotte
- 2 écarteurs
- embases serre-câbles avec collier
- fixation grillage
- accessoires de fixation

Codes articles : **AEGK100001** (1 niveau)
AEGK100004 (4 niveaux)
AEGK100021 (support fluo 21 W Slim)
AEGK110004 (GECCO fixations goulotte sur guide T)

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- Largeur : 85 mm
- Longueur : 3 m ou 12 m

ENGAGEMENT OCTÉ

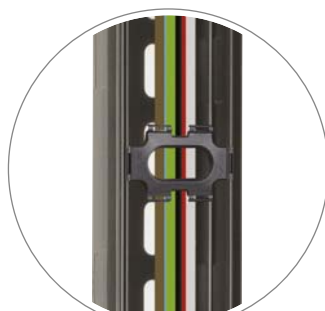
Conforme à la norme EN 81-1+A3 et EN 81-2
CE, TUV N°150351066



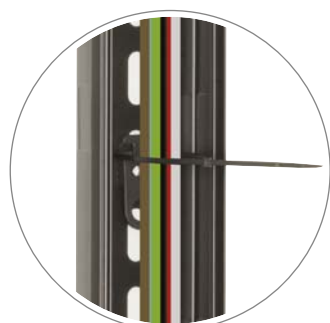
Support luminaires fluo
21 W Slim



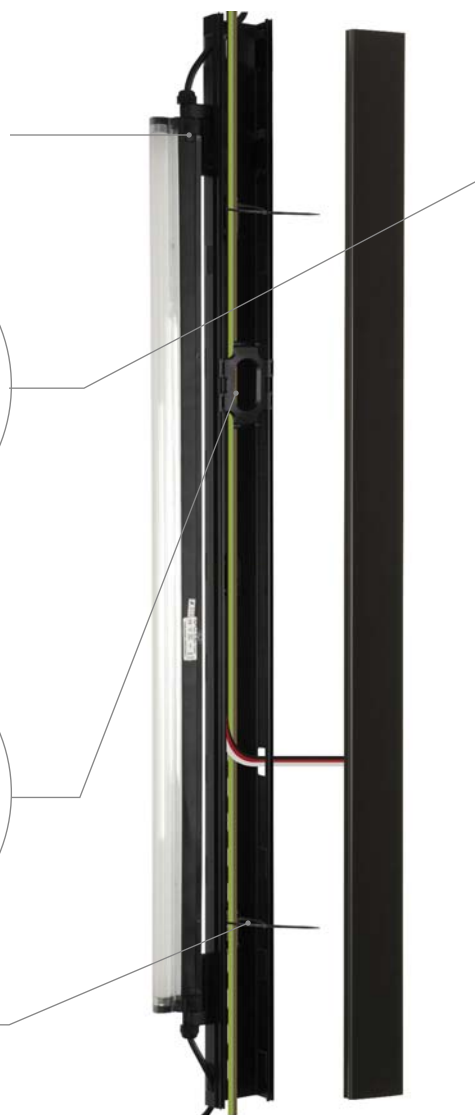
Fixation goulotte
sur guide T



Écarteur



Embase serre-câbles



OCTÉ

MODULO KIT FOND DE FOSSE PRÉCÂBLÉ

SAE I.7

Tüv



FONCTION

Permet l'arrêt d'urgence, la commande d'éclairage gaine, ainsi que le branchement d'un appareil électro portatif depuis le fond de fosse.



COMPOSITION

- boîtier bouton coup de poing STOP
- boîtier bouton poussoir lumineux
- boîtier prise de courant
- kit maintien et fixation de câbles soucoupe duo
- 6 chevilles à frapper

Code article : **AEMO121000**



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

	Boîtiers		
	Prise de courant	Arrêt d'urgence	Bouton lumineux
indice de protection	IP44	IP54	IP54
isolement	Class II		
résistance au feu	650°		
couleur	jaune et bleu		
dimensions	84 x 75 x 70 mm	84 x 75 x 91 mm	84 x 75 x 91 mm
contact	-	2 NC	1 NO

ENGAGEMENT OCTÉ

Conforme à la norme EN 81-1+A3 et EN 81-2
CE, TUV N°15035032 et N°15035607

ÉCHELLE FOND DE CUVETTE

SAE I.8



FONCTION

L'échelle fond de fosse est prévue pour accéder la fosse de l'ascenseur.



COMPOSITION

- 1 échelle (h 2,40 m)
- 4 cornières de support
- visserie

Code article : **CSEH000004**

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- matière : aluminium
- dimensions :
 - échelon : 30 x 30 x 300 mm
 - échelle : 350 x 55 x 2410 mm
- poids : 6 kg



ENGAGEMENT OCTÉ

Conforme à la norme EN 81-1+A3 et EN 81-2



OCTÉ

CABINE

BARRAGE CELLULES PRÉCÂBLÉ

SAE I.3



FONCTION

Neutralise la fermeture des portes lors du passage d'un usager. 128 faisceaux balayent l'intégralité de la zone de passage.



COMPOSITION

- capteur récepteur bleu précâblé
- capteur émetteur blanc précâblé
- module de contrôle
- rail de fixation capteur
- sachet de visserie et de fixation
- fixation cabine et rail

Code article : **AEIR005403**
Kit de fixation : **AEIR005404**

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Module de contrôle :

- indice de protection : IP 30
- alimentation : 12/24 VCC, 220 VAC
- contacts : 1 NO+NF, 1 A, 120 VAC
- protection : de 0 à 3 mètres
- temps de réaction : <= 65 ms
- câble H07 RN-F 2 x 1 mm²
- câble H07 RN-F 3G1 mm²
- dimensions : 62 x 51 x 191 mm
- poids : 1 kg

Barrière de protection :

- indice de protection : IP54
- dimensions : 24 x 11 x 2000 mm



ENGAGEMENT OCTÉ

Conforme à la norme EN 81-1+A3 et EN 81-2

CE, TUV N°15056513

TÉLÉALARME ET PHONIE (EN 81-70)

SAE II.2



FONCTION

La téléalarme permet de transmettre un appel au service d'intervention depuis le toit, l'intérieur de la cabine ou la cuvette en cas d'urgence.



COMPOSITION

- ① Module phonie toit de cabine (téléphone + haut parleur + micro)
- ② Module phonie cabine (haut parleur + micro)
- ③ Alimentation sur toit de cabine (220 V → 12 V)
- ④ Module sous cabine (haut parleur + micro)
- ⑤ Boucle inductive sur toit de cabine (coupleur + antenne)

Code article : **BATE100102**



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- alimentation avec boucle inductive : 12 V AC/DC - 2 A max.
- entrée filtre en tension : 5 à 120 V AC/DC
- ortie lampes : 24 V max. - 50 mA max.

PRODUITS COMPLÉMENTAIRES

BATE100200

(Dispositif appel pompiers)

Solution d'interphonie qui permet la communication entre le palier et la cabine de l'ascenseur.

- ① Module niveau pompier (niveau principal)
- ② Alimentation
- ③ Module machinerie



ENGAGEMENT OCTÉ

Conforme à la norme EN 81-1+A3 et EN 81-2



OCTÉ

PÈSE-CHARGE PRÉCÂBLÉ



FONCTION

Le kit pèse charge est destiné à détecter le dépassement de charge utile de la cabine. Ce contrôle s'effectue par l'analyse de la déformation de la traverse de l'étrier.

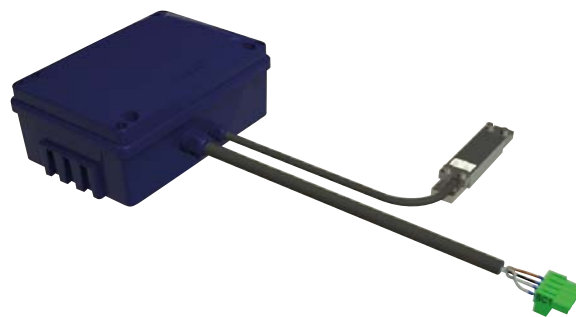
COMPOSITION

- jauge de contrainte précâblée
- support du boîtier de contrôle
- accessoires de fixation

Code article : **AEDC000001**

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- boîtier de contrôle :
 - résistance au feu : 650 °C
 - indice de protection : IP20
 - alimentation : 24 VDC
 - 2 contacts :
 - + NF et NO (Normalement Fermé/Ouvert), 6 A - 250 VAC / 30 VDC
 - câble H07 RN-F 4 x 1 mm² avec 1 connecteur à vis 4 voies (2 m)
 - dimensions : 174 x 112 x 74 mm
 - entraxe de perçage : 128 mm (L) x 97 (l) mm
 - couleur : bleu
- jauge de contrainte
 - dimensions : 153 x 30 x 25 mm
 - entraxe de perçage : 128 mm (L)



PRODUITS COMPLÉMENTAIRES

AEDC000091

(Jauge additionnelle pour pèse charge)



ENGAGEMENT OCTÉ

Conforme à la norme **EN 81-1+A3 et EN 81-2**

Conforme à la norme **EN 60364**



KIT D'ALIMENTATION SECOURS ET SIRÈNE PRÉCÂBLÉ

SAE II.2



FONCTION

La sirène permet de prévenir les usagers proches de l'ascenseur du blocage d'une personne à l'intérieur de la cabine.

Le bloc d'alimentation alimente la sirène et l'éclairage de secours en cabine.



COMPOSITION

- bloc alimentation de secours précâblé
- sirène électronique précâblé
- sachet de visserie
- kit de maintien de câbles

Code article : **BSEO000001**



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- sirène électronique : 05/24 VDC - 90 dB - 2 tons
 - dimensions : 175 x 70 x 30 mm
 - câble électrique : H07 RN-F 2x1 mm² (2 m)
 - batterie : Ni-MH
 - autonomie : 1 h
- bloc d'alimentation de secours : 125 ou 230 VAC - 50 Hz
 - dimensions : 125 x 75 x 50 mm
 - câble électrique : H07 RN-F 2x1 mm² (2 m)

ENGAGEMENT OCTÉ

Conforme à la norme EN 81-1+A3 et EN 81-2

Conforme à la norme EN 60364



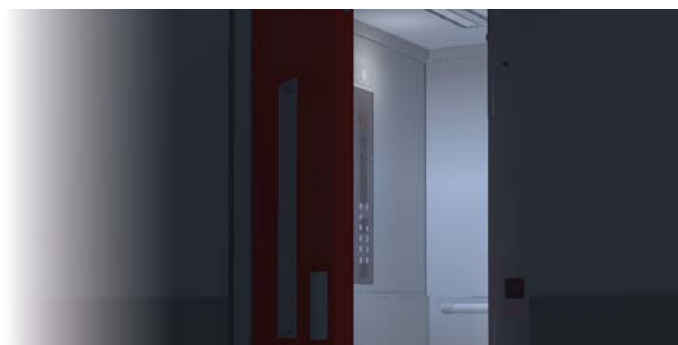
TOPAZ ÉCLAIRAGE SECOURS CABINE À ENCASTRER

SAE II.2



FONCTION

Le bloc éclairage secours cabine est conçu pour garantir un éclairage minimal de la cabine pendant 1 heure en cas d'interruption de l'éclairage normal. Ce dispositif autonome peut-être ajouté pour la mise en conformité d'une cabine ou en remplacement d'un dispositif équivalent.



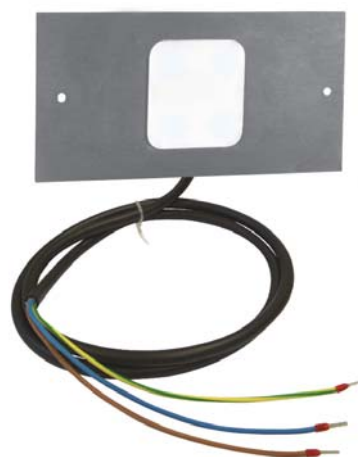
COMPOSITION

- plastron en acier brossé anti-choc et bloc en ABS précâblé (200 x 90 x 45 mm)
- 1 batterie NI-MH 12 VCC - 80 mAh
- fixation câble
- accessoires de fixation

Code article : **AEEC052203**

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- matière :
 - vitre : polyméthacrylate de méthyle (PMMA)
 - plastron : inox brossé épaisseur 2 mm
 - carter : acier galvanisé épaisseur 1 mm
- dimensions :
 - bloc éclairage : 49 x 53 mm
 - plastron : 200 x 90 mm
- temps d'allumage en mode secours : 4 h
- éclairage : panneau électroluminescent blanc
 - 7 lux à 50 cm
- câble : H07 RN-F 3G1 mm² (3 m) + embouts
- alimentation du bloc éclairage : 230 VAC
- témoin : DEL rouge indiquant la présence de l'alimentation 230 VCA



ENGAGEMENT OCTÉ

Conforme à la norme EN 81-1+A3 et EN 81-2

Conforme à la norme EN 60364



MODULO KIT D'INSPECTION PRÉCÂBLÉ

SAE I.7



FONCTION

Permet de commander les déplacements de l'ascenseur de la cabine en toute sécurité depuis le toit de cabine lors des opérations de maintenance.



COMPOSITION

- boîtier d'inspection
- boîtier prise de courant
- 8 embases autocollantes 28 x 28 mm
- 8 colliers 270 x 4,8 mm
- 16 vis autoforeuses 9,5 x 3,5 mm

Code article : **AEMO111000**

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

	Boîtiers	
	Prise de courant	Inspection
indice de protection	IP44	IP54
isolement	Class II	
résistance au feu	650°	
couleur	jaune et bleu ou noir	
dimensions	84 x 75 x 70 mm	108 x 203 x 118 mm
contact	-	4 NF + 5 NO



ENGAGEMENT OCTÉ

Conforme à la norme EN81-1+A3 et EN81-2

Modulo

CE, TUV N°15035032 et N°15035607

OCTÉ

GARDE-PIEDS PRÉCÂBLÉ

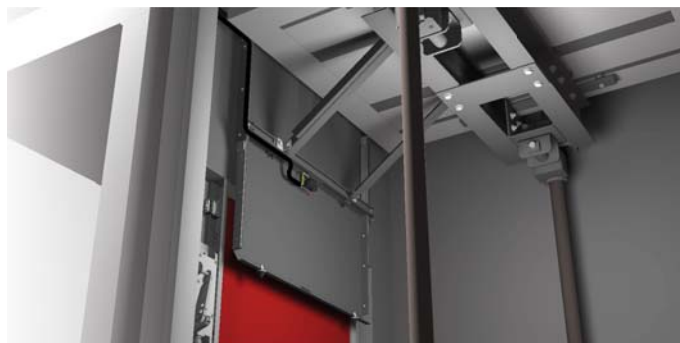
SAE I.6

APAVE



FONCTION

En cas d'évacuation de la cabine arrêtée entre deux niveaux, le garde-pieds protège les passagers d'une chute en gaine.



GARDE-PIEDS FIXE

Code article : **CSCY...**

COMPOSITION

- 1 vantail fixe en tôle épaisseur 20/10ème de couleur noire
- 2 jambes de force télescopiques
- visserie de fixation



GARDE-PIEDS 2 VANTAUX

COMPOSITION

- 2 vantaux solidaires en tôle épaisseur 20/10ème de couleur noire avec glissières à billes
- 2 jambes de force télescopiques
- 2 tampons d'isolation
- 1 contact précablé
- 2 butées réglables
- visserie de fixation



GARDE-PIEDS 3 VANTAUX

COMPOSITION

- 3 vantaux solidaires en tôle épaisseur 20/10ème de couleur noire avec glissières à billes
- 2 jambes de force télescopiques
- 4 tampons d'isolation
- 1 contact précablé
- 2 butées réglables
- visserie de fixation



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

en mm	Hauteur hors tout		cuvette mini
Garde-pieds	Déployé	Rétracté	
fixe	785	-	935
2 vantaux	795	485	645
3 vantaux	795	380	530

- contact
matière : Acier E24/S235 ou Inox 304L
protection : IP20
tension : 400 V
contact : à arrachement
câble : H07 RN-F 3G1 mm² (5 m)

AIDE AU CHOIX

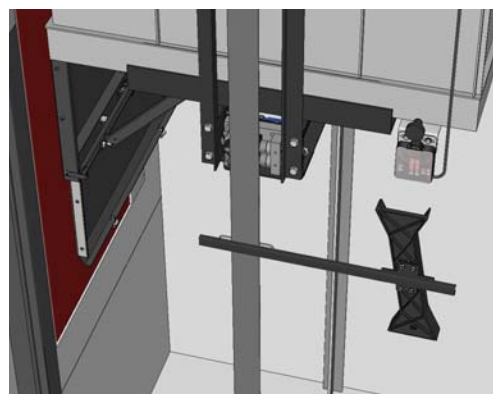
largeur (mm)	matière					
	Tole acier*		Tole galvanisée	Tole Inox*		
	2 vantaux	3 vantaux	fixe	2 vantaux	3 vantaux	fixe
500	CSCY210500	CSCY310500	CSCY110500	CSCY220500	CSCY320500	CSCY120500
550	CSCY210550	CSCY310550	CSCY110550	CSCY220550	CSCY320550	CSCY120550
600	CSCY210600	CSCY310600	CSCY110600	CSCY220600	CSCY320600	CSCY120600
650	CSCY210650	CSCY310650	CSCY110650	CSCY220650	CSCY320650	CSCY120650
700	CSCY210700	CSCY310700	CSCY110700	CSCY220700	CSCY320700	CSCY120700
750	CSCY210750	CSCY310750	CSCY110750	CSCY220750	CSCY320750	CSCY120750
800	CSCY210800	CSCY310800	CSCY110800	CSCY220800	CSCY320800	CSCY120800
850	CSCY210850	CSCY310850	CSCY110850	CSCY220850	CSCY320850	CSCY120850
900	CSCY210900	CSCY310900	CSCY110900	CSCY220900	CSCY320900	CSCY120900
950	CSCY210950	CSCY310950	CSCY110950	CSCY220950	CSCY320950	CSCY120950
1000	CSCY211000	CSCY311000	CSCY111000	CSCY221000	CSCY321000	CSCY121000

* finition couleur noir

PRODUITS COMPLÉMENTAIRES

CSCY001201

(Kit contrôle de fonctionnement garde-pieds guides «T»)



ENGAGEMENT OCTÉ

Conforme à la norme EN 81-1+A3 et EN 81-2

Conforme aux essais de la norme 81-21

Testé à 1 millions de cycles



BALUSTRADES



FONCTION

Le garde corps fixe est un dispositif de protection contre les risques de chute du toit de cabine.



BALUSTRADE FIXE

COMPOSITION

- structure en acier galvanisé
- plinthe (h 110 mm)
- autocollant « danger de chute »
- visserie de fixation
- accessoires de fixation



Code article : **CSGC001100**

BALUSTRADE RÉTRACTABLE

COMPOSITION

- structure rétractable en acier galvanisé
- 2 contacts à arrachement (position haute / basse)
- autocollant « danger de chute »
- visserie de fixation
- accessoires de fixation



Code article : **CSRR000701**
CSRR001101

BALUSTRADE RABATTABLE

COMPOSITION

- 2 poteaux avec partie haute rabattable
- 1 plinthe ajustable en largeur jusqu'à 1500 mm
- 2 lisses ajustable en largeur jusqu'à 1500 mm
- 2 contacts à arrachement précâblés
- 1 autocollant « danger de chute »
- visserie de fixation
- accessoires de fixation

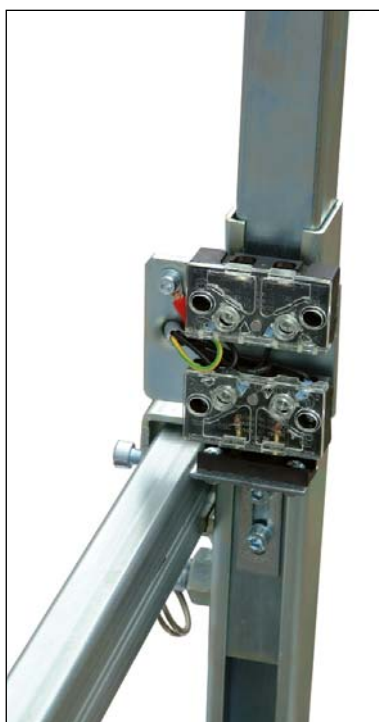


Code article : **CSRR200700**
CSRR201100

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

	Balustrade fixe	Balustrade rétractable		Balustrade rabattable	
		CSRR000701	CSRR001101	CSRR200700	CSRR201100
poids	14 kg	13 kg	15 kg	13 kg	15 kg
largeur maximum	1500 mm				
hauteur dépliée	-	700 mm	1100 mm	700 mm	1100 mm
hauteur rabattue	-	504 mm	730 mm	282 mm	454 mm
contact	-	à arrachement, tension 500 V			
câbles	-	3G1 mm ² - section 2x1 mm ²			

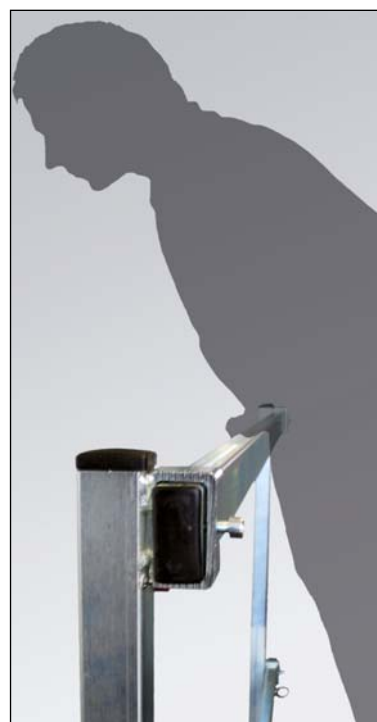
SÉCURITÉ



2 contacts à arrachement :
- position haute / déployé
- position basse/rétracté



Loquet de verrouillage
automatique en position haute



Résistance éprouvée :
main courante et poteau (460 N)

ENGAGEMENT OCTÉ

Conforme à la norme EN 81-1+A3 et EN 81-2

Conforme à la norme EN 60334

Conforma aux essais de la norme 81-21

CE

OCTÉ

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Article 5 - Conditions de paiement

5.1 Nos factures sont payables par virement bancaire à Asnières-sur-Seine, à réception de facture ou, après accord de OCTÉ, à 30 jours fin de mois sans escompte. Aucune réclamation ou contestation n'autorise le Client à différer le paiement d'une facture.

5.2 Le défaut de paiement d'une facture à l'échéance donnera lieu, sans qu'il soit besoin de mise en demeure, au paiement de pénalités fixées à 3 fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement, qui pourra être majorée sur justification, si les frais de recouvrement exposés sont d'un montant supérieur. Ces pénalités seront exigibles de plein droit et seront d'office portées au débit du compte du Client. En outre, toutes autres sommes qui seraient dues par le Client deviendront immédiatement et de plein droit exigibles et la société OCTÉ sera en droit de suspendre ou d'annuler toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre action ou recours.

5.3 En cas de détérioration du crédit du Client et/ou de non respect des modalités de paiement, OCTÉ pourra subordonner l'exécution des commandes à des garanties de paiement ou un règlement comptant.

Article 6 – Clause de réserve de propriété

6.1 LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DES PRODUITS OCTÉ N'INTERVIENT QU'APRES COMPLET PAIEMENT DU PRIX PAR LE CLIENT, EN PRINCIPAL ET ACCESSOIRES, MÊME EN CAS D'OCTROI DE DÉLAIS DE PAIEMENT. EN CAS DE DÉFAUT DE PAIEMENT PAR LE CLIENT DE TOUT OU PARTIE DU PRIX DE LA COMMANDE, LA SOCIÉTÉ OCTÉ SE RÉSERVE, JUSQU'AU COMPLET PAIEMENT, LE DROIT DE REPRENDRE POSSESSION DESDITS PRODUITS ; TOUT ACOMPTÉ VERSE PAR LE CLIENT OCTÉ RESTERA ACQUIS À LA SOCIÉTÉ OCTÉ À TITRE D'INDEMNISATION FORFAITAIRE, SANS PRÉJUDICE DU DROIT DE RÉSOLUTION DES VENTES EN COURS ET DE TOUTES AUTRES ACTIONS. TOUTE CLAUSE CONTRAIRE, FIGURANT NOTAMMENT DANS DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT, EST REPUTÉE NON ÉCRITE.

6.2 Les dispositions de la présente clause ne font pas obstacle au transfert au Client, dès la livraison, des risques attachés aux produits.

6.3 Tant que le prix n'aura pas été intégralement payé, le Client devra individualiser les produits livrés et ne pas les transformer ni les revendre. À défaut, OCTÉ pourra exiger le remboursement des produits et/ou reprendre ceux encore en stock, sans préjudice de toute action en paiement et/ou en indemnisation.

6.4 En cas de saisie-arrêt ou de toute autre intervention d'un tiers, le Client en informera sans délai la société OCTÉ afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits.

Article 7 – Livraison – Transfert des risques

7.1 Pour la livraison de produits à destination de la France (EXW - Incoterms 2010), il appartient au Client de souscrire un contrat de transport et d'assurance et de prendre livraison des produits à l'usine OCTÉ ou tout autre lieu convenu, dans un délai de 10 (dix) jours ouvrés suivant réception de l'avis de mise à disposition. À compter de la livraison ou, si le Client n'a pas pris livraison dans le délai imparti, à l'expiration de ce délai, le Client supporte tous les risques de perte ou de dommages. Si le Client n'a pas pris livraison dans le délai imparti, OCTÉ sera en droit de disposer librement des produits et/ou de répercuter au Client les frais de manutention et de magasinage pour un montant au moins égal à 1% du montant total de la commande concernée par semaine de retard, sans préjudice de toute autre indemnisation que justifierait le retard.

7.2 Pour la livraison de produits à destination des DOM TOM ou de l'étranger (FCA - Incoterms 2010), il appartient au Client (i) d'obtenir à ses risques et frais toute licence d'importation (ii) d'accomplir les formalités douanières requises et (iii) de conclure un contrat de transport et un contrat d'assurance des produits et (iv) de prendre livraison, au lieu convenu, par le transporteur ou de toute personne désignée par le Client, des produits chargés sur le moyen de transport fourni. Si le Client n'a pas pris livraison dans le délai imparti, OCTÉ sera en droit de disposer librement des produits et/ou de répercuter au Client les frais de manutention et de magasinage pour un montant au moins égal à 1% du montant total de la commande concernée par semaine de retard, sans préjudice de toute autre indemnisation que justifierait le retard.

7.3 Les délais de livraison sont donnés par OCTÉ à titre indicatif. Les dépassements de ces délais ne peuvent donner lieu ni à dommages-intérêts ni à retenue de paiement ou motiver l'annulation de la commande et/ou des autres commandes en cours.

Article 8 – Réclamations pour vices apparents ou non conformité

8.1 Les réclamations pour vice apparent ou non-conformité du produit livré doivent être formulées par le Client par lettre recommandée AR dans un délai de huit (8) jours francs à compter de la livraison des produits à destination de la France et dans un délai de dix (10) jours francs à compter de la livraison des produits à destination des DOM TOM et de l'étranger.

8.2 Il appartient au Client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser à la société OCTÉ toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin. Aucun retour de produits ne pourra être effectué par le Client sans l'autorisation écrite de OCTÉ.

8.3 Le retour des produits défectueux ou non conformes s'effectue aux frais et risques du Client. Si la réclamation est justifiée, la société OCTÉ procède au remboursement des frais de retour et à la livraison des produits de remplacement à ses frais, EXW pour des produits à destination de la France et FCA pour des produits à destination des DOM TOM ou de l'étranger.

8.4 En cas de vice apparent ou de non conformité des produits livrés dûment constaté par la société OCTÉ dans les conditions ci-dessus rappelés, le Client pourra obtenir le remplacement gratuit des produits, à l'exclusion de toute annulation de commande, d'indemnité ou de dommages et intérêts.

8.5 Les réclamations ne suspendent pas le paiement par le Client des produits concernés.

Article 9 – Garantie

9.1 Les produits de la société OCTÉ sont garantis contre tout défaut de matière ou de fabrication pendant une durée de 1 an à compter de la date de facture. Pour certains produits, OCTÉ peut consentir au Client une garantie complémentaire de 24 ou 36 mois. Les interventions au titre de la garantie et notamment le remplacement, la réparation ou la modification des produits ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci.

9.2 Au titre de la garantie, la seule obligation incombant à la société OCTÉ sera le remplacement ou la réparation du produit ou de l'élément reconnu défectueux par ses services. La garantie ne peut donner lieu, en aucun cas, au versement d'une quelconque indemnité ou remboursement.

9.3. Le retour des produits défectueux s'effectue aux frais et risques du Client. Si la réclamation est justifiée, la société OCTÉ rembourse au Client, sur justificatifs, les frais de retour des Produits et de livraison des produits de remplacement, ces derniers étant livrés EXW (Incoterms 2010) à destination de la France et FCA (Incoterms 2010) pour des produits à destination des DOM TOM ou de l'étranger.

9.4 La garantie ne peut être mise en jeu qu'à condition que le Client ait informé OCTÉ du défaut dont est affecté le produit dans un délai de 20 jours à compter de la découverte du défaut, à charge pour le Client d'en prouver la date. La garantie ne joue que pour les vices cachés qui rendent le produit impropre à son usage et sont insusceptibles d'être décelés avant utilisation. Sont exclus de la garantie et ne peuvent engager la responsabilité d'OCTÉ, les vices apparents, les défauts et détériorations provoqués par l'usure normale des produits ou par une cause extérieure, par la négligence du Client ou son défaut de surveillance ou par une utilisation du Produit non conforme à sa destination, sa fonction, ses caractéristiques techniques et/ou aux instructions d'OCTÉ, ou par un défaut d'entretien ou encore par une installation non conforme, une modification ou une réparation du produit effectuée par le Client. Les produits modifiés, réparés ou ouverts sans l'accord d'OCTÉ sont exclus de la garantie. Les produits spécifiques (hors catalogue) sont exclus de la présente garantie et font l'objet d'un accord particulier entre le Client et la société OCTÉ.

9.5 La responsabilité de la société OCTÉ du fait de produits défectueux exclut toute réparation pour les dommages causés aux biens à usage professionnel.

Article 10 – Force Majeure

La société OCTÉ est libérée de ses obligations contractuelles pour tous les cas de force majeure. Seront notamment considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les grèves du personnel de la Société ou de ses transporteurs habituels, l'inondation, l'incendie, la tempête, l'épidémie, l'arrêt de la production par une panne fortuite, l'interruption de la fourniture d'énergie ou de matières premières, l'interruption des moyens de transports.

Article 11 – Clause résolutoire

En cas d'inexécution des obligations du Client, notamment du défaut de paiement de tout ou partie du prix à l'échéance convenue, la commande concernée et toutes les autres commandes en cours d'exécution pourront être résolues de plein droit à l'initiative de la société OCTÉ, quarante huit heures après l'envoi, par lettre recommandée, d'une mise en demeure restée infructueuse et le Client procèdera sans délai à la restitution des produits concernés.

Article 12 – Propriété industrielle/ confidentialité

12.1 Toutes les informations communiquées par la société OCTÉ à un Client, notamment les données commerciales, prototypes, échantillons, études, documents de quelque nature que ce soit et sur quelque support que ce soit, restent la propriété de la société OCTÉ.

12.2 Le Client s'engage à ne divulguer aucune de ces informations et à les restituer à la société OCTÉ sur simple demande écrite.

Article 13 – Droit applicable – Tribunal compétent – Election de domicile

Les CGV sont soumises au droit français et à titre supplétif, par la convention de Vienne sur la vente internationale des marchandises. Tout différend découlant des CGV ou en relation avec celles-ci sera soumis au Tribunaux de Chartres, France, ce qui est expressément accepté par le Client.

Article 1 – Application et opposabilité des conditions générales de ventes :

1.1 Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent toutes les ventes de produits effectuées par la société OCTÉ et prévalent sur tous documents du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

1.2 Toute commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux CGV.

1.3 Les renseignements portés sur tout document d'OCTÉ, notamment les catalogues, supports électroniques, prospectus et documents publicitaires, ne sont donnés qu'à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment et sans préavis. En particulier, OCTÉ se réserve le droit de modifier les caractéristiques techniques des produits.

1.4 Toute dérogation aux CGV consentie par un agent, un distributeur ou un salarié ne liera la société OCTÉ que si elle a été acceptée par écrit par la Direction d'OCTÉ.

1.5 Le fait pour OCTÉ de ne pas se prévaloir de l'une quelconque des conditions des CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Article 2 – Offres et devis

2.1 Nos offres sont valables pendant un délai de 30 jours à compter de leur transmission au Client pour les ventes en France et de 60 jours pour les ventes à l'étranger et dans les DOM TOM.

2.2 Les plans, documents et études remises au Client demeurent la propriété d'OCTÉ et ne peuvent être utilisés ou communiqués à des tiers sans l'accord formel et exprès d'OCTÉ. Ils doivent être restitués sans délai à OCTÉ si l'offre n'est pas acceptée par le Client.

2.3 Toute modification apportée à notre offre par le Client est susceptible de modifier le prix et le délai de livraison.

Article 3 – Commande – modification - annulation

3.1 Les commandes doivent être passées par écrit. Elles sont irrévocables dès réception d'un « Accusé de Réception » émanant d'OCTÉ et le Client ne peut plus dès lors, ni modifier ni annuler sa commande, sans l'accord écrit de la société OCTÉ qui communiquera les prix, délais et modalités de livraison de la commande modifiée. En cas d'annulation de la commande, OCTÉ pourra prétendre à une indemnité qui tiendra notamment compte de l'état d'avancement des études et de la fabrication du matériel.

3.2 Les reprises de produits ne peuvent être faites qu'à titre exceptionnel, après accord écrit d'OCTÉ, pour des produits à l'état neuf et en emballage d'origine livrés depuis moins de quinze (15) jours et uniquement en vue d'un échange de produits. Les produits sont retournés avec les références et dates de livraison. En l'absence d'un accord écrit à réception de produits retournés par un Client ne vaut pas acceptation par OCTÉ d'une reprise. Les commandes spéciales ne peuvent être ni échangées ni reprises.

3.3 Les caractéristiques techniques des produits standard OCTÉ sont données à titre d'information et figurent sur catalogue et sur le site www.octe.eu. La société OCTÉ se réserve le droit d'apporter à tout moment et sans préavis toute modification qu'elle juge utile à ses produits.

3.4 OCTÉ se réserve le droit de subordonner l'acceptation d'une commande à un paiement comptant, à la constitution de garanties ou à la communication de documents comptables permettant d'apprécier la solvabilité du Client.

Article 4 – Prix – Conditions de vente

4.1 Les produits OCTÉ sont vendus au tarif en vigueur au jour de la commande. Les prix sont exprimés en euros et s'entendent nets, sans emballage, hors transport et hors taxes. Ils sont majorés de frais d'enregistrement forfaitaires.

4.2 Les produits OCTÉ à destination de la France sont vendus « à l'usine » (EXW - Incoterms 2010) et à destination des DOM TOM et de l'étranger, franco transporteur (FCA - Incoterms 2010). Les obligations respectives des Parties en termes licences, autorisations, transport et livraison sont définis par les termes correspondants des INCOTERMS 2010, sauf stipulations contraires figurant dans les présentes CGV ou convenues par écrit entre OCTÉ et le Client.

